

POLITIQUE EN MATIÈRE DE PERFORMANCE SOCIALE

1. Introduction

Endeavour Mining plc (« Endeavour », avec ses filiales, le « Groupe ») est un producteur d'or mondial engagé en faveur du développement durable.

Nous nous efforçons de contribuer à la prospérité de nos communautés locales et des pays hôtes où nous opérons, à toutes les étapes du cycle de vie de nos actifs, en créant des opportunités d'emploi, en soutenant les entreprises locales et en réalisant des investissements communautaires significatifs et durables. Bien que nous reconnaissons que nos activités peuvent avoir des impacts à la fois positifs et négatifs, nous engageons à minimiser tout effet négatif et, lorsque cela n'est pas possible, à mettre en place des mesures d'atténuation appropriées. Cette approche est essentielle à la durabilité à long terme de notre entreprise et au bénéfice de l'ensemble de nos parties prenantes.

Nous nous sommes dotés de cette Politique en matière de performance sociale (la « **Politique** ») afin de soutenir notre engagement à apporter une contribution significative et durable à l'amélioration des conditions de vie des populations dans les communautés et les pays où nous opérons.

Elle doit être lue conjointement avec les autres politiques d'Endeavour, qui sont disponibles sur notre site Internet à cette adresse : www.endeavourmining.com/esg/governance/our-policies/

2. Application de la Politique

La présente Politique s'applique à tous les administrateurs, dirigeants, employés, sous-traitants directs et indirects, et agents (ensemble, désignés les « **Parties prenantes concernées** »). Elle concerne tous les sites détenus et gérés par Endeavour tout au long du cycle de vie d'une opération minière, de l'exploration et la découverte jusqu'à la réhabilitation, en passant par la construction, l'exploitation et la fermeture.

3. Champ d'application de la Politique

Cette Politique reflète les éléments fondamentaux de notre approche en matière de performance sociale, visant à gérer nos relations avec les communautés affectées par nos projets et à évaluer nos impacts socio-économiques.

- Nous ferons preuve de respect envers les personnes, leurs coutumes et leurs croyances, et nous assumerons la responsabilité de l'impact de nos activités. Nous évaluerons les impacts potentiels sociaux et culturels, sanitaires et sécuritaires, ainsi qu'économiques sur les communautés, et élaborerons des plans visant à éviter, minimiser, atténuer ou remédier aux impacts négatifs, tout en maximisant les impacts positifs tout au long du cycle de vie de la mine et après sa fermeture.
- Nous nous efforcerons d'obtenir un large soutien communautaire pour tout projet minier prévu et veillerons à ce que ce soutien soit maintenu tout au long du cycle de vie du projet. Nous consulterons les communautés affectées et nos Parties prenantes concernées, en tenant compte activement de leurs avis et, lorsque cela est possible, en intégrant leurs perspectives lors de l'élaboration des conceptions et plans opérationnels, ainsi que dans la prise de décisions susceptibles de les impacter.
- Nous identifierons, grâce à la cartographie des parties prenantes pour chacune de nos opérations, nos principaux groupes de parties prenantes aux échelons national, régional et local, y compris des groupes vulnérables tels que les femmes ou les groupes marginalisés.
- Nous bâtirons des relations reposant sur la confiance, et nous préviendrons les conflits en partageant l'information et en traitant les questions soulevées, par un dialogue permanent et une communication adéquate sur le plan culturel, conformément à nos plans de dialogue avec les parties prenantes et aux mécanismes établis pour recueillir les plaintes.
- Nous mettrons en place un Plan de gestion de la performance sociale pour chacune de nos opérations afin d'orienter la gestion des parties prenantes tout au long des phases de construction, d'exploitation, de fermeture et de post-fermeture.
- Dans la mesure du possible, nous éviterons la réinstallation de communautés ou de personnes. Lorsqu'un déplacement économique ou physique ne peut être évité, nous nous conformerons à la Norme de performance 5 de la Société financière internationale (FSI), incluant une consultation formelle tout au long du processus et cherchant à améliorer le bien-être ultime et les moyens de subsistance des ménages et des communautés impactés.
- Nous travaillerons avec les parties prenantes locales, dans le cadre de partenariats, pour comprendre les besoins et les priorités des communautés, définir des objectifs et élaborer des plans, et mettre en œuvre des projets ayant pour résultat des changements socioéconomiques positifs.
- Nous collaborerons avec les communautés affectées et nos Parties prenantes concernées pour établir, suivre et rendre compte des indicateurs socio-économiques, afin de favoriser l'engagement et d'améliorer la prise de décision en matière de gestion des impacts et de bien-être communautaire.



- Nos opérations minières sont des catalyseurs puissants dans le développement socioéconomique des populations locales, et des contributrices essentielles à la prospérité des pays qui nous accueillent. Nous cherchons à faire en sorte que les communautés locales et les pays qui nous accueillent profitent largement de nos contributions économiques. Ceci inclut l'emploi local, l'accroissement des capacités commerciales et le soutien à l'accès aux opportunités au sein de nos opérations.
- Nous dialoguerons avec des parties prenantes dans le secteur de l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle, et nous collaborerons avec les autorités des pays d'accueil pour prévenir les conflits, réduire les effets négatifs, soutenir les modes de vie de substitution, et faciliter la formalisation, dans la mesure du possible.
- Nous éviterons ou nous minimiserons impact sur le patrimoine culturel grâce à des études et par la mise en œuvre de nos procédures de découverte fortuite (Chance Finds). En outre, nous faisons en sorte que les sites culturels soient identifiés dans nos études d'impact, signalés sur nos cartes et donnent lieu à un marquage sur le terrain, pour éviter qu'ils ne soient détruits ou endommagés par nos activités.
- Nous éviterons l'affiliation à des organisations ou des activités qui promeuvent activement des croyances religieuses ou des convictions politiques.
- Nous faciliterons la création de comités consultatifs et inclusifs regroupant des représentants des autorités administratives et traditionnelles, de tous les segments de la population (femmes, jeunes, personnes vulnérables ou marginalisées, organisations de la société civile, etc.), et nous organiserons des réunions régulières, de manière transparente et ouverte.
- Nous surveillerons, rendrons compte (en utilisant les normes et cadres de rapportage de durabilité applicables) et chercherons à réaliser des améliorations continues dans notre performance en matière de responsabilité sociale.

- Nous mettrons à la disposition de nos Parties prenantes concernées les ressources nécessaires et des formations adéquates, afin de veiller à ce qu'elles soient à même de se conformer à leurs responsabilités telles que définies par la présente Politique.
- Nous nous engageons à respecter les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs), en veillant au respect des droits humains dans l'ensemble de nos opérations et de nos chaînes d'approvisionnement. Nous nous efforçons de prévenir les impacts négatifs sur les droits humains tout en maintenant la transparence, la responsabilité et une amélioration continue de notre performance sociale.
- Nous publierons chaque année un rapport sur notre performance sociale, nos actions et nos initiatives, en nous conformant à des normes internationalement reconnues, telles que les Principes de l'exploitation aurifère responsable, le Pacte mondial des Nations Unies, la Global Reporting Initiative, les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme, ainsi que le groupe de travail sur les divulgations financières liées à la nature.

4. Mise en œuvre

Il incombe au Conseil d'administration de veiller à la mise en œuvre de la présente Politique et le Conseil d'administration a délégué la supervision à la direction générale d'Endeavour et aux fonctions de conformité du Groupe. La direction générale de la Société rendra compte au Conseil d'administration de l'efficacité des mesures prises pour parvenir à la conformité par rapport aux principes énoncés dans cette Politique, ainsi que, le cas échéant, de tout cas important ou de toute tendance marquée en matière de violation de cette Politique.

5. Signalement des violations

Endeavour a recours aux services d'un prestataire indépendant de gestion d'alerte, disponible 24h/24, 7j/7, Integrity Counts, chargé de recevoir des signalements anonymes et confidentiels, **téléphoniques et par Internet, en anglais ou en français.**

Toute personne désireuse de soumettre une plainte sur une base confidentielle est encouragée à envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : endeavourmining@integritycounts.ca ou à composer le numéro en PCV/gratuit suivant : +1 (604)-922-5953.

Alternativement, toute personne prenant connaissance d'actes concernant le Groupe susceptibles de constituer une violation de la présente Politique est également tenue d'en aviser le directeur général de la mine pertinente, Vice-Présidente Risk et Assurance, tout membre du comité de direction, ou tout Champion de la conformité, ou en écrivant à :

Endeavour Mining plc

Attention : Président du Comité d'audit et de gestion des risques, 5 Young Street, London, Royaume-Uni W8 5EH

6. Révision et modification de la Politique

Le Comité des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) étudiera et évaluera annuellement cette Politique pour en déterminer l'efficacité.

Mise à jour la plus récente : 4 mars 2026

Approuvée par : Comité ESG, Conseil d'administration d'Endeavour Mining plc